

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**COMMUNICATION - ACTIONS ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX OBSERVATIONS FORMULÉES
DANS LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
SUR L'AGENCE DES ESPACES VERTS (ÎLE-DE-FRANCE NATURE) ET SES RELATIONS AVEC LA
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (EXERCICES 2017 ET SUIVANTS)**

Sommaire

[EXPOSÉ DES MOTIFS](#).....3

EXPOSÉ DES MOTIFS

Au cours de l'année 2023, la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France a effectué un contrôle de l'Agence des espaces verts (Île-de-France Nature) et ses relations avec la Région Île-de-France (exercices 2017 et suivants) et a communiqué ses observations définitives à la Région en décembre 2023.

En application de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ces observations ont été présentées et ont fait l'objet d'un débat à la séance de mars 2024 (rapport CR 2024-014). Conformément à l'article L.243-9 du même code, le présent rapport présente les actions qui ont été entreprises depuis un an à la suite des observations définitives précitées.

En préambule, rappelons que la Chambre a constaté, dans ses rapports d'observations provisoires et définitives, que de nombreuses préconisations et recommandations formulées lors du précédent contrôle (exercices 2009 à 2015) ont bien été mises en œuvre par la Région et l'Agence : réexamen des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF), cessions d'actifs non stratégiques, recentrage sur les missions statutaires, recentrage des aides financières du Plan vert sur les zones carencées en espaces verts...).

Lors de son dernier contrôle (2023), la Chambre reconnaît que l'Agence a bâti une situation financière saine. Pour autant, même si des mesures sont prises pour dégager de nouvelles marges de manœuvre et optimiser son fonctionnement, les réserves de la Chambre relatives au maintien de l'Agence en tant qu'établissement public régional autonome, déjà émises lors de son précédent rapport, ne semblent pas fondées.

En effet, depuis sa création législative, Île-de-France Nature (anciennement Agence des Espaces Verts) a joué un rôle crucial dans la préservation et la valorisation du patrimoine naturel régional. Forte de plus de 45 ans d'expérience, cette agence a su s'adapter et évoluer pour répondre aux besoins environnementaux et sociétaux de la région Île-de-France.

- **Préservation des espaces naturels** : Île-de-France Nature gère actuellement près de 15 000 hectares d'espaces naturels, incluant des réserves naturelles régionales, des sites Natura 2000, et des forêts de protection. Cette gestion contribue directement à la protection de la biodiversité et à la lutte contre l'artificialisation des sols.
- **Renaturation et accessibilité** : L'agence mène des actions de renaturation d'espaces anthropisés et de création de nouveaux espaces verts accessibles au public. Ces initiatives améliorent la qualité de vie des Franciliens en offrant des espaces de détente et de loisirs en milieu urbain.
- **Soutien aux collectivités** : Île-de-France Nature accompagne les collectivités locales dans leurs projets de préservation et de valorisation de la biodiversité. Elle joue un rôle d'expertise et d'animation territoriale, notamment à travers des dispositifs comme le Plan Vert.
- **Innovation et adaptation** : L'agence a su évoluer pour intégrer de nouvelles missions, telles que la nature en ville, l'animation de la filière Végétal local et la mise en œuvre de mesures compensatoires écologiques. Ces actions renforcent son rôle central dans la planification et la gestion écologique de la région.

Néanmoins, un certain nombre de recommandations de performance formulées par la Chambre à la Région sont bien prises en compte :

- **Recommandation performance n°1 : Distinguer les propriétés régionales pour lesquelles la région doit demeurer propriétaire et en financer les charges de fonctionnement de celles ayant vocation à être rétrocédées aux collectivités et groupements infrarégionaux (région).**

Conformément à l'article L4413-2 du CGCT, et structurante pour le budget de l'Agence, la participation financière des collectivités infrarégionales permet une bonne intégration des sites dans leur contexte local. Elle reste néanmoins minoritaire dans les frais de fonctionnement globaux. Ce cadre de bonne gestion des sites naturels régionaux et leur insertion dans la vie des territoires, impliquant une co-construction des projets pour les préserver et les valoriser au bénéfice de la qualité de vie des Franciliens, demeurent les priorités de la Région.

Ainsi la Région et l'Agence œuvrent d'ores et déjà pour la priorisation des sites naturels régionaux gérés par l'Agence et la rétrocession de certains sites aux collectivités de situation si elles en expriment le souhait et la capacité d'en prendre en charge la gestion.

L'agence poursuit par ailleurs la cession de biens bâtis régionaux à des tiers, dont elle n'a plus l'utilité.

- **Recommandation performance n°2 : Mutualiser la commande publique et les fonctions supports de l'AEV avec la Région**

La Région et l'Agence ont œuvré tout au long de l'année 2024 pour identifier les pistes possibles de mutualisation, notamment en ce qui concerne la commande publique et les fonctions support de l'Agence, dans un objectif d'économies d'échelles. Une première étape a été opérée avec le déménagement de l'Agence au sein des locaux du siège de la Région.

Les marchés actifs pouvant faire l'objet d'une mutualisation ont été recensés, avec une analyse complète des ressources actuellement mobilisées par les deux entités et des impacts de chaque mutualisation.

C'est ainsi qu'a été validée par les deux entités l'adhésion de l'Agence à la centrale d'achats régionale (pour l'achat des copieurs par exemple), ainsi que la possibilité de s'associer avec la Région dans le cadre de groupements de commandes simples pour des marchés ciblés. Sont encore à l'étude la mutualisation de l'accès aux données cadastrales, des services de reprographie, de l'accès aux ressources documentaires, ou encore du parc automobile de l'Agence pour les véhicules du siège lors de son renouvellement.

- **Recommandation performance n°3 : Mettre en place une programmation pluriannuelle des moyens (investissements et fonctionnement) dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de moyens.**

La mise en place d'une programmation pluriannuelle en investissement et en fonctionnement (PPIF) permettra une amélioration du pilotage budgétaire de l'Agence ainsi qu'une planification du financement et de la réalisation de projets structurants et ambitieux.

Cette PPIF est déjà en cours de rédaction par l'Agence et devrait être finalisée dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de moyens (2025 -2029) qui sera soumise au vote de la commission permanente d'ici la fin du premier semestre 2025.

- **Recommandation performance n°4 : Mettre en place des indicateurs chiffrés de suivi et de performance couvrant les 5 dimensions d'évaluation d'une intervention publique et leur suivi effectif dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de moyens.**

L'amélioration des indicateurs de suivi et d'évaluation actuellement annexés à la convention d'objectifs et de moyens est bien en cours et sera finalisée dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de moyens (2025 -2029) qui sera soumise au vote de la commission permanente d'ici la fin du premier semestre 2025.

Ces indicateurs permettront de couvrir les cinq dimensions d'évaluation d'une intervention publique (pertinence, efficacité, efficience, impact, pérennité) et de réaliser un suivi chiffré sur le long terme, comme souhaité par la Chambre. Ceux-ci complèteront les indicateurs de performance déjà développés dans le cadre du Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP) et son rapport annuel.

Ainsi la Région a pris bonne note des recommandations de la Chambre, et s'attache à améliorer continuellement le pilotage stratégique et financier d'Île-de-France-Nature et sa gouvernance.

La prochaine convention d'objectifs et de moyens fixant les orientations régionales prioritaires en matière d'espaces verts, naturels et agricoles, qui devrait entrer en vigueur à la fin du premier semestre 2025, sera l'occasion de réaffirmer et de renforcer ces attentes.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ